



Programme de subventions salariales

Des avancées pour aider davantage d'entreprises

Montréal, le 8 avril 2020 – La Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) accueille positivement les changements annoncés aujourd'hui et l'élargissement du programme de subventions salariales aux entreprises.

Faire passer le seuil de baisse de revenus de 30% à 15% pour le mois de mars et la possibilité d'utiliser la moyenne des revenus de janvier et février 2020 comme base de référence, plutôt que le même mois de l'année précédente, permettra d'augmenter le nombre d'entreprises admissibles au programme. Une flexibilité supplémentaire devrait être nécessaire pour couvrir un plus grand bassin d'entreprises en difficulté, compte tenu des impacts de la COVID-19.

« Nous avons soulevé certaines lacunes et on constate avec satisfaction que le gouvernement fédéral vient assouplir des critères d'admissibilité », a déclaré Charles Milliard. « D'autres mesures seront toutefois encore nécessaires pour élargir l'aide à des entreprises qui ne rencontrent pas les nouveaux critères annoncés aujourd'hui. »

« La majorité des startups et les entreprises de R&D, qui trouvent leurs investissements en se fondant sur une promesse de rentabilité future, auront besoin d'aides mieux adaptées à leur réalité. La FCCQ recommande notamment au gouvernement d'étudier la possibilité d'offrir un prêt pour le montant des salaires, convertible en subvention si l'entreprise démontre qu'elle emploie toujours ces personnes après une certaine période », a expliqué Charles Milliard.

« Le gouvernement démontre une grande ouverture en acceptant que la démonstration de perte de revenus s'effectue sur la base d'une comptabilité de liquidités plutôt que de facturation. Il serait bénéfique de faire également preuve de flexibilité en permettant d'accorder un pourcentage d'aide qui pourrait varier en fonction de la baisse de revenus. Pour l'instant, la preuve d'une baisse de revenus de 30% demeure en vigueur pour les mois d'avril et mai, alors que nous pourrions rejoindre également le seuil de 15% pour ces mêmes mois », a ajouté M. Milliard.

La FCCQ souligne également le remboursement annoncé pour les cotisations des employeurs à l'assurance-emploi, au Régime québécois d'assurance parentale et au Régime des rentes du Québec.

« Ces aides additionnelles aideront grandement nos entreprises. La FCCQ salue également le fait que les OBNL pourront inclure ou non le financement gouvernemental dans le calcul de la perte de revenus. L'annonce d'aujourd'hui permettra à plus d'entreprises de traverser cette crise et d'être prêtes pour participer à la relance économique », a conclu Charles Milliard.

À propos de la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ)

Grâce à son vaste réseau de 130 chambres de commerce et 1 100 membres corporatifs, la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) représente plus de 50 000 entreprises exerçant leurs activités dans tous les secteurs de l'économie et sur l'ensemble du territoire québécois. Plus important réseau de gens d'affaires et d'entreprises du Québec, la FCCQ est à la fois une fédération de chambres de commerce et une chambre de commerce provinciale. Ses membres, qu'ils soient chambres ou entreprises, poursuivent tous le même but : favoriser un environnement d'affaires innovant et concurrentiel.



fccq | Fédération des chambres
de commerce du Québec



-30-

Renseignements :

Félix Rhéaume

Directeur principal, Communications et relations externes

Fédération des chambres de commerce du Québec

felix.rheaume@fccq.ca

Bureau : 514 844-9571, poste 3242

Cellulaire : 514 912-2639